

COMMISSION DEPARTEMENTALE

STATUT DES EDUCATEURS

PROCES VERBAL N°1

Nature de la réunion	Lundi 4 mai 2026
Présidence	Christian GUIBERT
Assistent	Bastien PASQUEREAU - Florent MANDIN - Bertrand SAVINAUD
Excusé	Eric BOURGET

1. Rappel

Les niveaux supérieurs des compétitions jeunes et seniors doivent respecter les niveaux d'encadrement cités dans le tableau et rappelé au point 5 du présent PV.

2. Encadrement Jeunes

Les clubs ont eu plusieurs rappels concernant les obligations d'encadrement :

- Notification le 12 août 2025 avant le début des championnats
- Le 5 novembre 2025 pour la 2^{ème} phase
- Le 21 janvier 2026 pour la 3^{ème} phase

On constate que pour l'encadrement des U15 D3, phase 3 :

- le BOUPEREMONPROUANT, M. BIZON Pierre n'a pas certifié sa formation
- ROCHESERVIERE BOUAIN, M. GAUTRON Maël n'a pas certifié sa formation ainsi que M. BOURMEAU Steve qui n'a pas le diplôme nécessaire à l'encadrement de la catégorie.

On constate que pour l'encadrement des U17 DS, phase 3 :

- Le GJF NIEUL RSC US, M. FORGEAU Cédric n'a pas le diplôme correspondant à la catégorie
- Le GJ HERBERGEMENT, M. JAUNET Sébastien n'a pas le diplôme correspondant à la catégorie

3. Encadrement Seniors D1

Une réunion avant le début de la saison a eu lieu le samedi 6 août.

Il a été rappelé aux clubs les obligations d'encadrement avec une demande que l'éducateur porte 1 badge lors des rencontres, renseignant son NOM, Prénom et diplôme.

Nous avons constaté qu'il n'était pas toujours porté ou non visible. Nous vous rappelons qu'une amende est prévue à l'annexe financière du District en cas d'absence.

Les équipes D2 concernées par la montée en D1 doivent remplir les obligations d'encadrement correspondant au niveau supérieur de District (voir tableau du point 5).

4. Rappels et constats

Les feuilles de matchs ont été contrôlées chaque journée. Le constat est que chaque club a respecté ces obligations.

Nous rappelons également qu'il est obligatoire de signaler tout changement de l'éducateur prévu et que l'éducateur remplaçant doit également avoir le diplôme requis.

5. Informations

Tableau récapitulatif des obligations de diplômes Garçons et Filles en Vendée.

Encadrement des équipes jeunes et seniors en VENDEE	
Garçons	
Catégories	Liste des diplômes autorisés à encadrer dans la catégorie <i>En rouge les nouvelles appellations à compter de la saison 2023/2024</i>
Responsable Ecole de Football	CFF1 CFF2 BMF BEF à minima pour Label (en fonction du label visé) DF responsable école de Football (ou en cours*)
U13 Niveaux supérieurs de District	DS = DF coach jeunes acquis (ou BMF en cours*) DS2 – DS3 (Phase 3) = CFI U10-U13 Ou CFF2
U14 Niveau supérieur de District accédant au Championnat Régional en Phase 2	CFF2 CFI U14-U19 certifié (ou en cours*)
U15 Niveau supérieur District	CFF2 CFI U14-U19 certifié (ou en cours*)
U15 Niveau supérieur de District accédant au Championnat Régional en Phase 2	CFF2 CFI U14-U19 certifié (ou en cours*)

U16 à U19 Niveau supérieur de District	CFF3 CFI U14-U19 certifié (ou en cours*)
U17 Niveau supérieur de District accédant au Championnat Régional en Phase 2	CFF3 CFI U14-U19 certifié (ou en cours*)
Seniors Niveau supérieur de District	CFF3 DF Coach seniors (ou en cours*)
FILLES (à compter de la saison 2026-2027)	
<i>Catégories</i>	<i>Liste des diplômes autorisés à encadrer dans la catégorie En rouge les nouvelles appellations à compter de la saison 2023/2024</i>
U13F Niveau supérieur DS	CFF2 CFI U10-U13 certifié (ou en cours*)
U13F Equipe évoluant dans le Championnat U13 Garçon	DF Coach jeunes acquis (ou BMF en cours*)
U15F Niveau supérieur DS Phase 3 – Foot à 8	CFF2 CFI U14-U19 certifié (ou en cours*)
U15F Niveau supérieur DS Phase 3 – Foot à 10	CFF2 CFI U14-U19 certifié (ou en cours*)
U15F Equipe évoluant dans le Championnat U15 Garçon	DF Coach jeunes acquis (ou BMF en cours*)
U18F Niveau supérieur de District	CFF2 CFI U14-U19 certifié (ou en cours*)
Seniors Niveau supérieur de District	CFF3 DF Coach seniors (ou en cours*)

*En cours = licencié inscrit et participant de manière effective à une session de formation (totale ou partielle selon le cas) en vue de l'obtention du diplôme normalement exigé pour la compétition visée.

Le responsable
Christian Guibert

Le secrétaire de séance
Florent MANDIN